

**DEMANDEUR :**

# JULBO

ZA - rue Lacuzon - BP2  
39400 LONGCHAUMOIS  
à l'attention de William FORAISON

**Dossier concernant le rapport d'essai :** 18-03-0020-012

**DATE D'ETABLISSEMENT :** 06/03/2018

**OBJET :**

Rapport d'essai des tests réalisés selon les normes  
ISO 12311:2013 et ISO 12312-1:2013/A1:2015 "Lunettes de soleil à usage général"  
Les résultats de ce rapport d'essai ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai

Tests réalisés du 1er au 5/03/2018

Réf. du modèle d'oculaire: **polycarbonate, base 6, Cat. 3, 100% UV  
polarisant bleu**

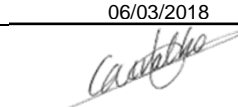
Réf. du modèle de monture: **J5129014 - ADELAÏDE 34°56'S, injecté  
noir mat**

Ligne: **JULBO**



Date de réception des échantillons: 16/02/2018

**Pour déclarer ou non la conformité de ces tests, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.**

	Approbation des résultats
Nom	Mme CARVALHO-MARTINS
Fonction	Responsable des essais
Date	06/03/2018
Visa	

REFERENCE : **JULBO**  
 Modèle oculaire : **polycarbonate, base 6, Cat. 3, 100% UV  
 polarisant bleu**  
 Modèle de monture : **J5129014 - ADELAÏDE 34°56'S, injecté  
 noir mat**  
 Ligne : **JULBO**

<b>ISO 12312-1:2013/A1:2015</b>	<b>ISO 12311:2013</b>	<b>Programme d'essais</b>	<b>Résultats des tests</b>	<b>Référence du test correspondant</b>
selon les paragraphes	Méthodes d'essai Paragraphes	(Applicable, non applicable)	(Conforme, non conforme, non requis, non fait)	(voir les détails dans les pages suivantes )
<b>4 Construction et matières</b>				
4.1 Construction	§6.1	<b>Applicable</b>	Conforme	COTT
4.2 Qualité de matière et de surface du filtre	§6.2	<b>Applicable</b>	Conforme	MS01
4.3 Compatibilité physiologique	/	<b>Applicable</b>	A justifier par le fabricant	CP01
Libération de nickel (Cette exigence n'est pas requise dans certains pays y compris de la CEE pour ce type de produit. Se rapprocher des réglementations nationales concernées.)	EN 16128	<b>Non applicable</b>	Non requis	CP01 ou EIS1
<b>5 Facteur de transmission</b>				
5.2 Facteur de transmission et catégories de filtres pour les filtres photochromiques	§7.1 §7.1; §7.11	<b>Applicable</b> <b>Non applicable</b>	Conforme Non requis	FT01 FT16
5.3 Exigences générales relatives au facteur de transmission				
5.3.1 Homogénéité du facteur de transmission dans le visible pour les filtres non montés	§7.2.1	<b>Applicable</b>	Conforme	HFT1
pour les filtres photochromiques non montés	§7.2.1	<b>Non applicable</b>	Non requis	HFT5
pour les filtres montés	§7.2.2	<b>Applicable</b>	Conforme	HFT2
pour les filtres photochromiques montés	§7.2.2	<b>Non applicable</b>	Non requis	HFT6
5.3.2 Exigences relatives aux usagers de la route et à la conduite automobile	§7.8	<b>Applicable</b>	Conforme	FT01
5.3.3 Diffusion grand angle	§7.9	<b>Applicable</b>	Conforme	DG01
5.3.4 Exigences supplémentaires du facteur de transmission				
5.3.4.1 Filtres photochromiques	§7.11	<b>Non applicable</b>	Non requis	FT16
5.3.4.2 Filtres polarisants	§7.10	<b>Applicable</b>	Conforme	EPF1
5.3.4.2 Filtres polarisants montés	§7.10	<b>Applicable</b>	Conforme	OP01
5.3.4.3 Filtres dégradés	§7.2.1	<b>Non applicable</b>	Non requis	ESPD
5.3.5 Propriétés revendiquées du facteur de transmission				
5.3.5.1.1 Absorption de la lumière bleue	§7.4	<b>Non applicable</b>	Non requis	FT01
5.3.5.2.2 Absorption des UV solaires	§7.3.1	<b>Applicable</b>	Conforme	FT01
5.3.5.2.8 Lunettes de soleil traitées anti-reflet	§7.6; §7.7	<b>Non applicable</b>	Non requis	FR03
5.3.5.2.9 Absorption accrue de l'infrarouge	§7.5	<b>Non applicable</b>	Non requis	AI01
<b>6 Puissance optique</b>				
6.1 Puissance sphérique et astigmatique	§8.1	<b>Applicable</b>	Conforme	PO01
6.2 Variations localisées de la puissance	§8.3	<b>Applicable</b>	Conforme	PO01
6.3 Ecart prismatique pour les filtres non montés	§8.1.4.3	<b>Non applicable</b>	Non requis	PO01
pour les filtres montés	§8.2	<b>Applicable</b>	Conforme	EPR1
<b>7 Solidité</b>				
7.1 Solidité minimale des filtres	§9.1	<b>Applicable</b>	Conforme	SM01
7.2 Déformation de la monture et maintien des filtres	§9.6	<b>Applicable</b>	Conforme	DMMV
7.3 Résistance au choc, niveau 1 (spécification facultative) pour les filtres	§9.3	<b>Non applicable</b>	Non requis	RC01
pour les lunettes de soleil	§9.3	<b>Non applicable</b>	Non requis	RC04
7.4 Endurance accrue des lunettes de soleil (spécification facultative)	§9.7	<b>Non applicable</b>	Non requis	EA01
7.5 Résistance à la transpiration (spécification facultative)	§9.10	<b>Non applicable</b>	Non requis	RTR1
7.6 Résistance au choc, niveau 2 (spécification facultative) pour les filtres	§9.4	<b>Non applicable</b>	Non requis	RC02
pour les lunettes de soleil	§9.4	<b>Non applicable</b>	Non requis	RC05
7.6 Résistance au choc, niveau 3 (spécification facultative) pour les filtres	§9.5	<b>Non applicable</b>	Non requis	RC03
pour les lunettes de soleil	§9.5	<b>Non applicable</b>	Non requis	RC06
<b>8 Résistance aux rayonnements solaires</b>	§9.8	<b>Applicable</b>	Conforme	RRU1
pour les filtres photochromiques	§9.8	<b>Non applicable</b>	Non requis	RRU12
pour les filtres traités antireflet	§9.8	<b>Non applicable</b>	Non requis	RRR1
<b>9 Résistance à l'inflammation</b>				
des filtres	§9.9	<b>Applicable</b>	Conforme	RI01
des lunettes de soleil	§9.9	<b>Applicable</b>	Conforme	RI02
<b>10 Résistance à l'abrasion (spécification facultative)</b>	ISO 8980-5	<b>Non applicable</b>	Non requis	RABR
<b>11 Exigences de protection</b>				
11.1 Etendue de la zone de protection	/	<b>Applicable</b>	Conforme	EP01
11.2 Exigences de protection temporaire	/	<b>Non applicable</b>	Non requis	EDPT
<b>12 Information et étiquetage</b>				
12.1 Lunettes de soleil complètes	/	<b>Applicable</b>	Conforme	IE01

A l'issue des tests réalisés selon la norme ISO 12311 "Lunettes de soleil pour usage général", nous présumons les échantillons fournis CONFORMES aux exigences de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015, sous réserve de justification de la compatibilité physiologique.

A l'issue des tests réalisés selon le §5.3.2 de l'ISO 12312-1:2013/A1:2015 et §7.8 de la norme ISO 12311: 2013, nous présumons les échantillons fournis UTILISABLES en conduite automobile et pour les usagers de la route excepté au moment du crépuscule ou durant la nuit.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme du FAC similaire photographique intégral. Seule la version papier fait foi.

REFERENCE : **JULBO**  
Modèle oculaire : **polycarbonate, base 6, Cat. 3, 100% UV**  
**polarisant bleu**



**TEST MS01 : QUALITE DE MATIERE ET DE SURFACE**

L'examen des oculaires montés ou non, se fait par contrôle visuel, suivant § 4.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 6.2 de la norme ISO 12311:2013.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
1 -0020	x		Aucun défaut de matériau ou d'usinage pouvant altérer la vision.



**TEST DG01-RRU1-RRU12 : DIFFUSION GRAND ANGLE**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 5.3.3 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 7.9 de la norme ISO 12311:2013 et selon §8 de la norme ISO 12312-1 concernant les mesures après exposition aux rayonnements solaires.

Note : dans le but de satisfaire aux exigences de la norme, le laboratoire ALUTEC a jugé préférable de mettre en place une dérogation à la méthode d'essai, concernant la mesure du haze au spectrophotomètre pour les verres ayant un Tv<15% et un haze Hz 2,7%. Cette dérogation n'affecte en rien les résultats.

ECHANTILLON	Mesure du Haze ≤3%	Observations	CONFORMITE	
			Oui	Non
1 -0020	0,7		X	

Après exposition aux rayonnements solaires:

1 -0020	2,1		X	
---------	-----	--	---	--

Incertitudes de mesures avec niveau de confiance de 95%: ± 0.3%



**TEST PO01 : PUISSANCES OPTIQUES DES FILTRES**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 6.1 et § 6.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 ainsi que § 8.1 et § 8.3 de la norme ISO 12311:2013, en position au porter.

ECHANTILLONS	Puissances dans les 2 principaux méridiens		Puissance Sphérique (D1+D2)/2 ± 0,12 D	Puissance Astigmatique ID1-D21 ≤ 0,12 D	Puissance Prismatique Conformité ≤ 0,25 Δ		Différence entre Puissances Sphériques OD et OG ≤ 0,18 D	CONFORMITE	
	D1 Dioptrie (D)	D2 Dioptrie (D)			Oui	Non		Oui	Non
	2 -0020	OD -0,04			D2 -0,01	-0,03			
	OG -0,04	0,00	-0,02	0,04	Non requis				

Incertitudes de mesures avec niveau de confiance de 95%: ± 0.02 D



**TEST SM01 : SOLIDITE MINIMALE DES FILTRES**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 7.1 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 ainsi que § 9.1 de la norme ISO 12311:2013.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
3 -0020	x		Aucune fracture du(des) filtre(s), aucune déformation du(des) filtre(s).




**TEST RI01 : RESISTANCE A L'INFLAMMABILITE DES FILTRES**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 9 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 ainsi que § 9.9 de la norme ISO 12311:2013.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
3 -0020	x		Le filtre ne s'est pas enflammé et n'a pas continué à se consumer après le retrait de la baguette d'essai.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme du FAC similité photographique intégral.  
Seule la version papier fait foi.

REFERENCE : **JULBO**  
 Modèle oculaire : **polycarbonate, base 6, Cat. 3, 100% UV**  
**polarisant bleu**  
 Modèle de monture: **J5129014 - ADELAÏDE 34°56'S, injecté**  
**noir mat**  
 Ligne: **JULBO**

 **TEST COTT : CONSTRUCTION**

L'examen des montures et les bords des filtres, se fait par contrôle visuel, suivant § 4.1 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 6.1 de la norme ISO 12311:2013.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
1 -0020	x		

 **TEST OP01 : ORIENTATION DES PLANS DE TRANSMISSION DES FILTRES POLARISANTS**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 5.3.4.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015.

Note : dans le but de satisfaire aux exigences de la norme, le laboratoire ALUTEC a jugé préférable de mettre en place une dérogation à la méthode d'essai, concernant le choix d'un dispositif automatique plutôt que manuel. Cette dérogation n'affecte en rien les résultats.

ECHANTILLON	Angle oeil D. ≤ ± 5°	Angle oeil G. ≤ ± 5°	Défaut de parallélisme entre OD et OG ≤ 6°	Observations	CONFORMITE	
					Oui	Non
1 -0020	-1,5	0,2	1,7		X	

Incertitudes de mesures avec niveau de confiance de 95%: ± 0,2°

 **TEST EPR1 : ECART PRISMATIQUE**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 6.3 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 ainsi que § 8.2 de la norme ISO 12311:2013, en position au porter.

ECHANTILLON	Dév. Horiz. Base Externe ≤1,00Δ Base Interne ≤0,25Δ	Dév. Vertic. ≤ 0,25 Δ	Base E (externe) I (interne) ? (indéterminée)	Observations	CONFORMITE	
					Oui	Non
2 -0020	0,20	0,05	E		X	

Incertitudes de mesures avec niveau de confiance de 95%: ± 0,3 cm/m

 **TEST DMMV : DEFORMATION DE LA MONTURE ET MAINTIEN DES FILTRES**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 7.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 ainsi que § 9.6 de la norme ISO 12311:2013.

ECHANTILLON	Déformation résiduelle (en mm) ≤ 2% à la distance (c) * soit ≤ 2 mm	Observations	CONFORMITE	
			Oui	Non
4 -0020	0,31	Aucune fracture ou fissure de la monture et aucun déplacement de filtres par rapport à la monture.	X	

Incertitudes de mesures avec niveau de confiance de 95%: ± 0,04mm

\* (c) Ecart interpupillaire de la monture : 100 mm

 **TEST RI02 : RESISTANCE A L'INFLAMMABILITE DES LUNETTES DE SOLEIL**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 9 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 ainsi que § 9.9 de la norme ISO 12311:2013.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
3 -0020	x		La lunette de soleil ne s'est pas enflammée et n'a pas continué à se consumer après le retrait de la baguette d'essai.

 **TEST EP01 : ETENDUE DE LA ZONE DE PROTECTION**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 11.1 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
2 -0020	x		

 **TEST EDPT : EXIGENCES DE PROTECTION TEMPORALE**

Ce test est réalisé suivant les indications du § 11.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015.

ECHANTILLON	CONFORMITE		Observations
	Oui	Non	
			Non requis

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme du FAC simulé photographique intégral. Seule la version papier fait foi.



**FACTEUR DE TRANSMISSION, CATEGORIE DU FILTRE, EXIGENCES ESSENTIELLES  
DE TRANSMISSION et EXIGENCES SUPPLEMENTAIRES**



Les mesures ci-dessous ont été réalisées sur l'oculaire gauche

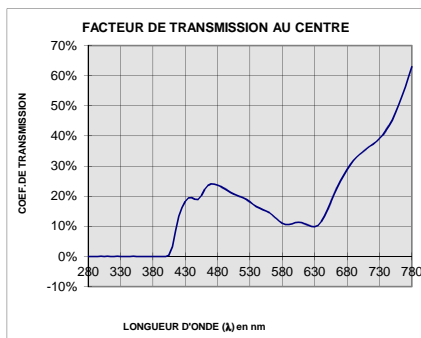
<b>Tv</b>		
FACTEUR DE TRANSMISSION dans le visible =	<b>0,153</b>	soit <b>15,3%</b>
Catégorie du filtre mesurée =	<b>3</b>	

Valeurs	Exigences	Conformité
---------	-----------	------------

**EXIGENCES ESSENTIELLES GENERALES**

selon § 5.2 et § 5.3 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 7 de la norme ISO 12311:2013

Homogénéité du facteur de transmission dans le visible / $\Delta Tv_{OG}^*$ =	<b>3,5%</b>	$\Delta Tv \leq 10\%$	passe
Homogénéité du facteur de transmission dans le visible / $\Delta Tv_{GD}^*$ =	<b>0,5%</b>	$\Delta Tv \leq 15\%$	passe



**EXIGENCES ESSENTIELLES RELATIVES A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET AUX USAGERS DE LA ROUTE**

selon § 5.3.2 de l'ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 7.8 de l'ISO 12311: 2013, exigences relatives aux usagers de la route et à la conduite automobile.

A INCANDESCENCE				A DIODE ELECTROLUMINESCENTE (LED)			
TSIGN(ROUGE)=	0,124	Q(ROUGE) ≥ 80%	passe	TSIGN(ROUGE)=	0,111	Q(ROUGE) ≥ 80%	refusé
soit, Q(ROUGE)=	0,812			soit, Q(ROUGE)=	0,725		
TSIGN(JAUNE)=	0,132	Q(JAUNE) ≥ 60%	passe	TSIGN(JAUNE)=	0,110	Q(JAUNE) ≥ 60%	passe
soit, Q(JAUNE)=	0,859			soit, Q(JAUNE)=	0,721		
TSIGN(VERT)=	0,165	Q(VERT) ≥ 60%	passe	TSIGN(VERT)=	0,201	Q(VERT) ≥ 60%	passe
soit, Q(VERT)=	1,075			soit, Q(VERT)=	1,316		
TSIGN(BLEU)=	0,203	Q(BLEU) ≥ 60%	passe	TSIGN(BLEU)=	0,220	Q(BLEU) ≥ 60%	passe
soit, Q(BLEU)=	1,326			soit, Q(BLEU)=	1,439		
Tmin(475-650nm)=	0,098	Tmin(475-650) ≥ 0,031	passe	Tmin(475-650nm)=	0,098	Tmin(475-650) ≥ 0,031	passe

**RESISTANCE AUX RAYONNEMENTS SOLAIRES**

selon § 8 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 9.8 de la norme ISO 12311:2013

Tv après exposition aux rayonnements =	<b>15,3%</b>	$\Delta Tv / Tv \leq 0,100$	passe
T SUVA (315-380 nm) après exposition aux rayonnements =	<b>0,000</b>	Tmoy UVA ≤ 0,077	passe
T SUVB (280-315 nm) après exposition aux rayonnements =	<b>0,000</b>	Tmax UVB ≤ 0,010	passe

**EXIGENCE SUPPLEMENTAIRE DE TRANSMISSION DES FILTRES POLARISANTS :**

selon § 5.3.4.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 7.10.2 de la norme ISO 12311:2013

Tpmax=	0,097	P > 78%	passe
Tpmin=	0,002		
P (efficacité de polarisation)=	<b>96%</b>		

**EXIGENCE SUPPLEMENTAIRE DE TRANSMISSION DES FILTRES DEGRADES :**

selon § 5.3.4.3 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015 et § 7.2.1 de l'ISO 12311: 2013

FACTEUR DE TRANSMISSION dans le visible du dégradé =	<b>Non requis</b>	soit	<b>Non requis</b>
T SUVA (315-380 nm) =	Non requis	T SUVA ≤	Non requis
T SUVB (280-315 nm) =	Non requis	T SUVB ≤	Non requis

**PROPRIETES REVENDIQUEES DU FACTEUR DE TRANSMISSION**

selon § 5.3.5 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015

Revendication d'absorption / 100% UV (280-380nm) =	0,000	TSUV ≤ 0,5%	passe
Absorption accrue de l'infrarouge / Tsir(780-2000nm) =	Non requis	TSIR ≤	Non requis
Absorption de la lumière bleue / Tsb(380-500nm) =	Non requis	Tsb ≤	Non requis

**EXIGENCES DE PROTECTION LATERALE**

selon § 11.2 de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015

Protection temporaire au niveau du plan P / Tv temp P =	<b>Non requis</b>	Tv temp P ≤	Non requis
T temp P SUVA (315-380 nm) =	Non requis	T temp P SUVA ≤	Non requis
T temp P SUVB (280-315 nm) =	Non requis	T temp P SUVB ≤	Non requis
Protection temporaire au niveau du plan T / Tv temp T =	<b>Non requis</b>	Tv temp T ≤	Non requis
T Temp T SUVA (315-380 nm) =	Non requis	T temp T SUVA ≤	Non requis
T Temp T SUVB (280-315 nm) =	Non requis	T temp T SUVB ≤	Non requis

L'échantillon	1 -0020	réf :	polycarbonate, base 6, Cat. 3, 100% UV	est	<b>CONFORME</b>	aux tests de transmission pour la catégorie mesurée.
Il est utilisable			en conduite automobile.			
Il est non utilisable			pour les usagers de la route et la conduite automobile au moment du crépuscule ou durant la nuit.			

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme du FAC simplifié photographique intégral. Seule la version papier fait foi.

REFERENCE : **JULBO**

Modèle oculaire : **polycarbonate, base 6, Cat. 3, 100% UV**

**polarisant bleu**

Modèle de monture : **J5129014 - ADELAÏDE 34°56'S, injecté**

**noir mat**

Ligne : **JULBO**



### TEST IE01 : INFORMATION ET ETIQUETAGE

Ce test est réalisé suivant les indications du § 12 et §B8 (annexe B) de la norme ISO 12312-1:2013/A1:2015.  
Seule la version française de la notice a été examinée.

<b>Ces informations doivent figurer sous forme de marquage sur la monture, une étiquette apposée, l'emballage, le matériel de présentation ou toute autre combinaison de ces différents éléments sur le point de vente:</b>		<b>CONFORMITE</b>	
		<b>OUI</b>	<b>NON</b>
Identification du modèle;		X	
Nom et adresse du fabricant ou du fournisseur;		X	
Type de filtre en cas de de filtre photochromique et/ou polarisant;		X	
Numéro de la catégorie du filtre, indiqué de préférence sur la monture ou sur le filtre;		X	
Cohérence entre la catégorie revendiquée et la catégorie mesurée (des tolérances de chevauchement peuvent être appliquées selon §5.2 de la norme ISO 12312-1/A1)		X	
Description de la catégorie du filtre sous forme de symbole et/ou d'une description telle que figurant au tableau 5 de l'ISO 12312-1/A1;		X	
Référence à l'ISO 12312-1/A1;		X	
<i>Toute exigence facultative:</i>	Respect de la revendication du facteur de réflexion	Non requis	
	Respect de la revendication du "100% UV"	X	
	Respect de la revendication de l'absorption de la lumière bleue	Non requis	
	Respect de la revendication de la résistance au choc	Non requis	
	Respect de la revendication de l'endurance accrue des lunettes de soleil	Non requis	
	Respect de la revendication de la résistance à la transpiration	Non requis	
	Respect de la revendication de la résistance à l'abrasion	Non requis	
<i>Restriction d'utilisation, qui doivent inclure au moins ce qui suit:</i>	Ne pas utiliser pour une observation directe du soleil.	X	
	Ne convient pas à la protection contre les sources de lumière artificielle, par exemple solarium.	X	
	Ne convient pas à la protection de l'œil contre des risques mécaniques, tels qu'un choc, pour les produits ne satisfaisant pas aux tests de résistance aux chocs.	X	
	Toutes autres restrictions que le fabricant estime justifiées.	Sans avis	
Lorsque le filtre ne répond pas aux exigences en matière de conduite automobile et, pour ce qui concerne la catégorie 4, l'avertissement "ne convient pas à la conduite automobile et aux usagers de la route" sous forme de symbole et/ou en toutes lettres. La hauteur minimale des symboles doit être de 5mm;		Non requis	
Lorsque le filtre présente un facteur de transmission dans le visible inférieur à 75% et supérieur à 8%, l'avertissement suivant "ne convient pas à la conduite automobile au crépuscule ou de nuit" ou "ne convient pas à la conduite automobile de nuit ou dans des conditions de faible luminosité". Le même avertissement s'applique aux filtres photochromiques pour lesquels le facteur de transmission dans le visible à l'état clair est inférieur à 75%.		X	
Lorsque les filtres sont des filtres finis non détourés ou des filtres de remplacement, l'avertissement sur les produits de nettoyages ou autres pouvant endommager les lunettes de soleil.		Non requis	

CONFORMITE du TEST :

X

**La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous la forme du FAC simulé photographique intégral.  
Seule la version papier fait foi.**